

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Assainissement collectif

2025



PREAMBULE



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) est issu de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Modifiées par le Décret du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007, les dispositions relatives au contenu et aux modalités de présentation du rapport sont traduites dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT, ainsi que dans les annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT, qui introduisent les indicateurs de performance des services.

Ce rapport, destiné à être un outil de communication entre le service et ses usagers, doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivant l'exercice étudié.

- Capitaliser les données du service
- Suivre et améliorer les performances du service
- Rendre compte aux usagers

Au niveau national, l'Observatoire National des services de l'Eau et de l'Assainissement recense les données des collectivités, mises à disposition sur le site

<https://www.services.eaufrance.fr/>

SOMMAIRE

04

Le service

06

Indicateurs techniques

08

Le bilan hydraulique

09

Les performances du traitement

10

Exploitation du réseau

12

Propositions d'amélioration

13

Indicateurs financiers

14

Focus : les nouvelles redevances

15

La facture type

17

La facture globale

18

L'économie du contrat

19

Les recettes du service

20

Politique patrimoniale

23

Annexes

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 019-200070597-20260930-D2026_038_A-DE

LE SERVICE

Situation

Le Syndicat Mixte Bellovic (SM Bellovic) est situé dans le département de la Corrèze.

14 communes sont adhérentes au Syndicat pour la compétence assainissement (Albignac, Altillac, Aubazine, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Branceilles, Curemonte, Lanteuil, Meyssac, Noailhac, Palazinges, Puy-d'Arnac, Saillac et Végennes).

Le syndicat compte une population totale de 7 132 habitants d'après les populations légales millésimées 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025.



Ouvrages

Traitement :

- 26 stations d'épuration

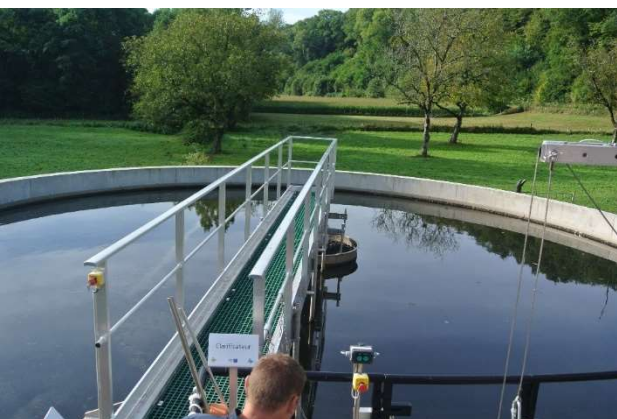
Collecte :

- 19 postes de relèvement

Réseau :

- 69 438 ml de canalisations constituant le réseau des eaux usées, hors branchement.

Voir le détail des ouvrages en annexe



LE SERVICE

Mode de gestion

Le mode de gestion du service est une délégation de service public sous forme d'une concession.

Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans maximum (échéance au 31 décembre 2030). Le délégataire est la société SAUR.

Aucun avenant au contrat n'a été passé à ce jour.

DEPARTEMENT DE LA CORREZE



CONCESSION DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTRAT

Le contrat

Exploitation courante du service

Gestion des abonnés

Entretien et maintenance :

- Génie civil et bâtiments
- Équipements électromécaniques
- Télégestion, télésurveillance, informatique, électronique
- Canalisations et ouvrages accessoires
- Branchements et compteurs
- Espaces verts

Renouvellement :

- Télégestion et logiciels
- Équipements électromécaniques, électriques, hydrauliques
- Espaces verts
- Branchements (partie publique)



INDICATEURS TECHNIQUES

TAUX DE DESSERTE

100%

Tous les usagers raccordables sont raccordés.

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

9 569

Tous les usagers raccordables sont raccordés.

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

83 / 120

Une bonne connaissance du réseau.

NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT

0

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS

NR

Indicateur obtenu auprès de la DDT

CONFORMITE DE LA COLLECTE

NR

Indicateur obtenu auprès de la DDT.

CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

100%

La totalité des boues est évacuée selon des filières conformes à la réglementation.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE

NR

Indicateur obtenu auprès de la DDT.

INDICATEURS TECHNIQUES

TAUX MOYEN DE
RENOUVELLEMENT DU
RESEAU

0,06 %

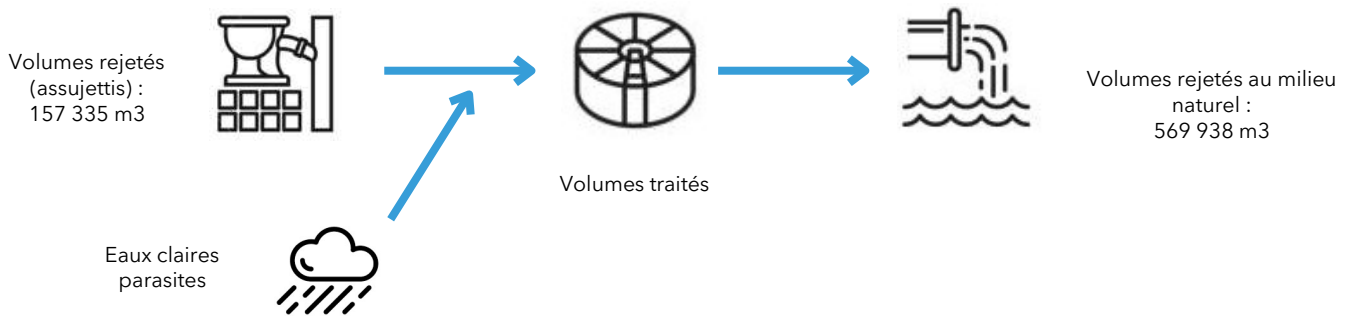
NOMBRE DE POINTS NOIRS

8,18 u / 100 km

CONNAISSANCE DES
REJETS

0/120

LE BILAN HYDRAULIQUE



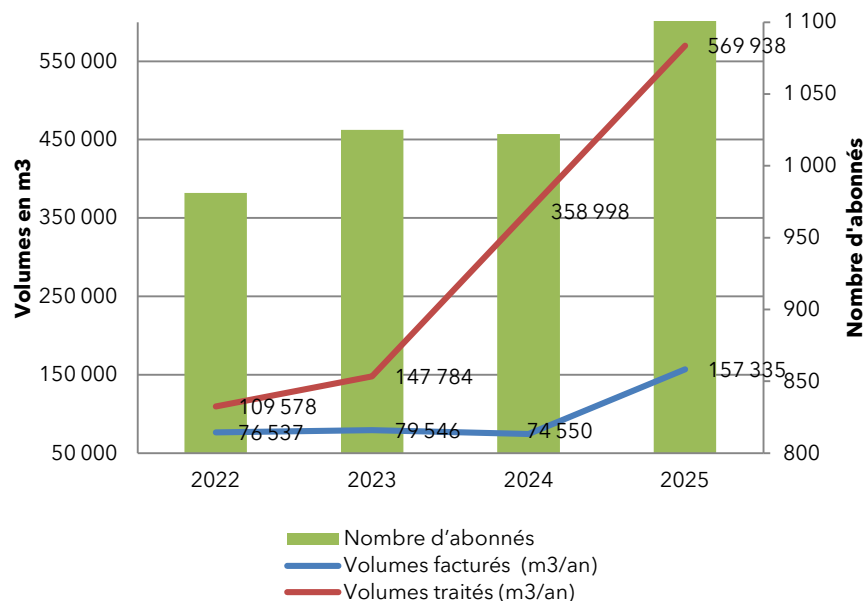
LES CHARGES ENTRANTES

La station d'épuration des Estresses a reçu les charges moyennes suivantes en 2025 :

- Charge hydraulique : 1 516 m³/j
- Charge organique : 121.71 kg DBO₅/j

L'ASSIETTE DE FACTURATION

S'élevant à 1 722 en 2025, le nombre d'abonnés a augmenté par rapport à l'année précédente (1 025). Cela s'explique notamment en raison du nouveau périmètre du contrat. Les volumes facturés ont augmenté de 111%, avec une assiette de 157 335 m³ en 2025.



LES PERFORMANCES DU TRAITEMENT

CHARGES ENTRANTES

Suite à des infiltrations importantes d'eaux claires parasites sur le réseau, en provenance de la Dordogne, l'année 2025 a connu une augmentation des volumes entrant à la station.

Par conséquent, on note une diminution de la charge organique en raison de la dilution des effluents.

RENDEMENTS

Autorisation de rejet			
Paramètres	Concentration max	OU	Rendement min
DBO5	25 mg/l		70%
DCO	125 mg/l		75%
MES	35 mg/l		95%

Le nombre de bilan réalisé à la station des Estresses est conforme au nombre minimal de bilan attendu (12).

Un bilan dépasse la concentration maximale et le rendement minimal en MES (le 2 mai). Cependant, l'arrêté d'autorisation de rejet autorise 2 bilans avec des dépassements, pour les stations effectuant 12 bilans annuels.

Ainsi, la STEP est qualifiée de conforme en termes de performance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 019-200070597-20260930-D2026_038_A-DE

BOUES ET SOUS-PRODUITS

25.89 TMS de boues ont été évacuées en 2025, dont 12.176 TMS en provenance de la STEP des Estresses. Les boues sont envoyées sur la plateforme de compostage AGRICOMPOST ALLASSAC.

Les sous-produits sont les matières de curages des réseaux, les refus de dégrillage, les sables et les graisses produites sur les stations. Les refus ont été comptabilisés à 2 730 kg en 2025.

Plus de détails sur la gestion des boues en annexe.

EXPLOITATION DU RÉSEAU



○ CONTROLE DES BRANCHEMENTS

20 contrôles de conformité ont été réalisés au cours de 2025, sur les 2 046 branchements existants.



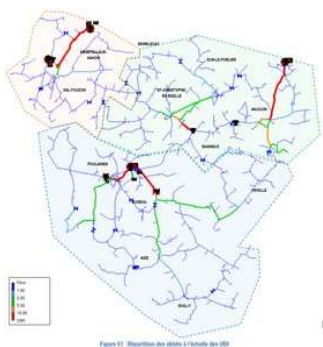
○ CURAGE ET INSPECTION

3 732 ml ont été curés à titre préventif, soit 7 % du linéaire de réseau gravitaire.

260 ml de réseau ont été inspectés par caméra, soit 0,49 % du linéaire de réseau total.

Pour rappel, le contrat prévoit le curage annuel de 5% du réseau gravitaire.

Détails en annexe



○ LA GESTION PATRIMONIALE

L'amélioration des performances résulte d'un travail conjoint entre le délégataire dans le cadre de l'exploitation du réseau et la commune, en charge du renouvellement du réseau.

Les outils de gestion existants (SIG, analyse du réseau, outils de gestion, ...) sont traduits par la note de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 83/120.

Détails en annexe



○ LE CONTRAT DE DSP

Les réparations incombent au délégataire, qu'il s'agisse de casses ou de fuites détectées suite à inspection.

EXPLOITATION DU RESEAU



⦿ AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT

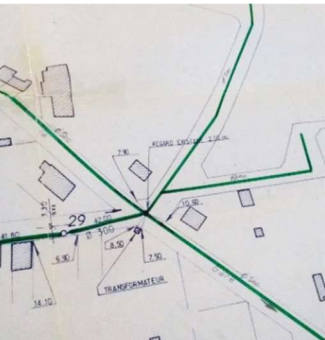
Aucune autorisation de déversement sur le réseau.



⦿ DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau et les branchements pour rétablir le bon écoulement des eaux usées :

- 1 désobstruction sur canalisations.



⦿ POINTS NOIRS

On qualifie de point noir un point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage.

5 points noirs sont recensés sur le réseau, soit 8,18 pour 100km.

○ PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT :

- Modification du trop-plein afin d'éviter la montée en charge du réseau en amont pour le PR du Pont à Beaulieu
- Etanchéité de la cuve du PR du Robinson d'Altiliac
- Point d'eau du PR de Bra d'Altiliac
- Point d'eau du PR de la Chapelle de Beaulieu
- Point d'eau du stade d'Altiliac

○ PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT

- STEP des Estresses : installation d'une aspersion sur le clifford du clarificateur pour casser les mousses, mise en place de graisseurs du pont racleur afin d'effectuer le graissage en mouvement et en toute sécurité, création d'un exécutoire pour récupérer les jus et déchets de benne à boues et les rediriger vers la fosse toutes eaux de la STEP
- STEP de Billac : mise en place d'un piézomètre sur la zone d'épandage afin de valider son bon fonctionnement

INDICATEURS FINANCIERS

ABANDONS DE CRÉANCES

0 €

RECETTES DU DELEGATAIRE

NR

En attente des données du CARE.

TRAVAUX ENGAGES

1 574 583,17 €

Au cours de l'exercice 2025 dont 656 621,94 € de travaux de renouvellement.

FONDS DE SOLIDARITE

Aucun

Pas de mécanisme mis en œuvre au cours de l'année.

PRIX TTC DU SERVICE

4,54 € TTC/m3

Une baisse de 0,1 % par rapport à l'année 2024.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE

460 662 €

Hors recettes exceptionnelles.

ENCOURS DE LA DETTE

1 846 179,82 €

Annuités : 271 244,89 €

ACTIONS DE COOPERATION

Aucune

En application de l'article L1115-1 du CGCT.

FOCUS : LES NOUVELLES REDEVANCES

■ CONTEXTE

Dans le cadre du 12^e programme d'intervention des agences de l'eau (2025-2030), une réforme des redevances a été engagée afin de mieux adapter les leviers financiers aux enjeux environnementaux actuels et aux objectifs de transition écologique. Cette réforme s'inscrit dans la loi de finances et les arbitrages nationaux encadrant les plafonds de dépenses des agences.

■ CONSEQUENCES

- Suppression de la redevance "modernisation des réseaux"
- Instauration de la redevance "Performance des systèmes d'assainissement collectif"

■ OBJECTIFS

- Simplifier et clarifier le système de redevances
- Renforcer le principe "pollueur-payeur" et mieux intégrer le principe "préleveur-payeur"
- Favoriser les économies d'eau et la protection des ressources en eau ;
- Orienter les financements vers des actions prioritaires : adaptation au changement climatique, protection de la ressource, réduction des pollutions diffuses et restauration des milieux.

■ MODALITÉS

- Redevance calculée d'après les indicateurs de performance
- Les coefficients modulateurs sont issus de SISPEA
- Plus les indicateurs seront performants, plus la redevance sera modérée

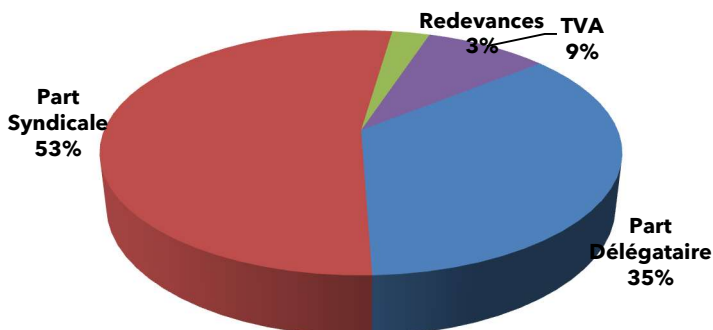
MISE EN OEUVRE

En vigueur à compter de 2025, les nouvelles redevances sont calculées en intégrant les coefficients modulateurs à compter de 2026.

Au-delà du travail sur les performances du service, la rédaction du RPQS et la saisie des indicateurs sur SISPEA deviennent capitaux.



LA FACTURE TYPE



DÉCOMPOSITION

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 19 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

LA FACTURE TYPE

	01/01/2024		01/01/2025		01/01/2026		Var. 2024-2025
	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	%
Production et distribution d'eau							
Part délégataire		202,95		195,23		192,40	-1,4%
Abonnement (€/an)		76,27		77,99		76,84	
Consommation (€/m3)	1,0557		0,977		0,963		
Part collectivité		288,20		288,20		288,20	-
Abonnement (€/an)		27,32		27,32		27,32	
Consommation (€/m3)	2,174		2,174		2,174		
Redevances		30,0		12,60		15,18	20,5%
Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0,25	30,0	-				
Performance du système d'assainissement (€/m3)			0,105	12,60	0,1265	15,18	
Prix total HT		521,15		496,03		495,78	-0,1 %
TVA (5,5 %)		52,12		49,60		49,58	
Prix total TTC		573,27		545,63		545,36	
Prix m3 TTC		4,777		4,55		4,54	

LES CONTRIBUTIONS

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

LA FACTURE GLOBALE

Montants	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	27,32	27,32	27,32	27,32	27,32	
Part variable (€/m³)	2,174	2,174	2,174	2,174	2,174	
Total part syndicale	288,2	288,2	288,2	288,2	288,2	0,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	68,998	74,01	76,27	77,99	76,84	-1,47%
Part variable (€/m³)	0,9552	1,0244	1,0557	0,977	0,963	-1,43%
Total part délégataire	183,62	196,94	202,95	195,23	192,40	-1,45%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation du réseau de collecte (€/m³)	0,25	0,25	0,25			
Performance du système d'assainissement (€/m³)				0,105	0,1265	
Total Agence de l'Eau	30,00	30,00	30,00	12,60	15,18	20,48%
Total HT	501,82	515,14	521,15	496,03	495,78	-0,05%
TVA	50,18	51,51	52,12	49,60	49,58	
Total TTC	552,00	566,65	573,27	545,63	545,36	
Soit le m³	4,60	4,72	4,78	4,55	4,54	
Montants	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	44,67	44,67	45,12	45,57	46,03	1,01%
Part variable (€/m³)	1,3838	1,3838	1,3976	1,4116	1,4257	1,00%
Total part syndicale	210,726	210,726	212,83	214,962	217,114	1,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	87,81	95,5	103,06	97,84	96,22	-1,66%
Part variable (€/m³)	0,8397	0,9024	0,9738	0,9245	0,9092	-1,65%
Total part délégataire	187,37	203,79	219,92	208,78	205,324	-1,66%
Redevances Agence de l'Eau						
Lutte contre la pollution (€/m³)	0,33	0,33	0,33			
Redevance prélèvement (€/m³)	0,069	0,069	0,08	0,08	0,08	0,00%
Consommation eau potable (€/m³)				0,32	0,32	
Performance eau potable (€/m³)				0,07	0,0686	
Total Agence de l'Eau	47,88	47,88	49,2	56,4	56,232	-0,30%
Total HT	445,98	462,40	481,95	480,14	478,67	-0,31%
TVA	24,53	25,43	26,51	26,41	26,33	
Total TTC	470,50	487,83	508,46	506,55	505,00	
Soit le m³	3,92	4,07	4,24	4,22	4,21	
Total global HT	947,80	977,53	1003,10	976,17	974,45	-0,18%
TVA	74,71	76,95	78,63	76,01	75,90	-0,14%
Total global TTC	1022,51	1054,48	1081,73	1052,18	1050,35	-0,17%
Soit le m3	8,52	8,79	9,01	8,77	8,75	-0,17%

L'ÉCONOMIE DU CONTRAT

En k€	2023	2024	2025	Evol
PRODUITS	163,2	157,2	333,9	112,4%
Exploitation du service	161,0	154,8	327,3	111,4%
Travaux attribués à titre exclusif	2,2	2,4	6,6	175,0%
Produits accessoires	-	-	-	-
Charges	223,1	219,0	370,9	69,4%
Personnel	43,5	55,3	73,7	33,3%
Energie électrique	30,0	50,8	63,5	25,0%
Produits de traitement	2,3	2,9	0,8	-72,4%
Analyses	2,8	0,8	3,4	325,0%
Sous-traitance, matière et fournitures	33,0	31,7	57,3	80,8%
Impôts locaux, taxes et redevances	2,1	0,5	2,2	340%
Autres dépenses d'exploitation	37,1	29,6	56,3	90,2%
Télécommunication, poste et gestion	1,5	1,5	2,3	53,3%
Engins et véhicules	15,1	16,6	19,7	18,7%
Informatique	12,4	7,8	19,9	155,1%
Assurance	0,5	0,5	0,8	60%
Locaux	3,4	3,9	9,4	141,0%
Autres	4,2	-0,7	4,2	
Contribution des services centraux et recherche	16,0	14,0	43,1	207,9%
Charges relatives au renouvellement :				
Pour garantie de continuité de service	31,5	16,3	16,2	-0,6%
Programme contractuel	10,1	10,4		
Fond contractuel			40,1	
Charges relatives aux investissements : annuités emprunt	7,0	0,0	7,0	-
Investissements du domaine privé	0,8	1,4	2,5	78,6%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	6,8	5,3	4,8	-9,4%
RESULTAT	-59,9	-61,8	-37,0	-40,1%

SAUR présente un résultat fortement déficitaire depuis plusieurs années.

Une analyse des principaux postes de charges est proposée en annexe.

LES RECETTES DU SERVICE

○ RECETTES DE LA COLLECTIVITE

- Montants perçus pour l'exercice 2025 : 460 662 €, dont :
 - 164 628,02 € pour le secteur historique de Bellovic ;
 - 296 033,98 € sur le secteur des communes ayant intégré Bellovic au 1^{er} janvier 2025 ;

○ RECETTES DU DELEGATAIRE

- Recettes au titre de l'exploitation du service pour 2025 : 327 300 €

POLITIQUE PATRIMONIALE

TRAVAUX ENGAGES

	2022	2023	2024	2025
Travaux	79 238 €	120 898 €	104 759 €	2 137 023 €
Subventions	-	-	61 921 €	1 961 424 €

ENDETTEMENT

	2022	2023	2024	2025
Encours	470 144 €	376 878 €	289 388 €	1 289 129,37 €
Annuité :				
Capital	90 978 €	81 004 €	77 628 €	179 867,82 €
Intérêts	13 212 €	10 716 €	8 262 €	38 018,11 €

AMORTISSEMENTS

- Dotation pour l'exercice 2025 : 255 671,92 €
- Etat de l'actif au 31 décembre 2025 : 10 765 207,42 €

PROJETS A L'ETUDE

Projet	Montant prévisionnel
Ligneyrac : création STEP et réseaux au niveau du bourg	258 725 €

PROGRAMME PLURIANNUEL

Montant prévisionnel	
Beynat : travaux de renouvellement issus du schéma directeur (2025-2026)	562 439,80 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 019-200070597-20260930-D2026_038_A-DE

CONTACT



02 38 52 94 48
contact@admconseil.fr

S E X E N A

24

Les ouvrages

35

Les volumes

36

Les boues

37

La surveillance du réseau

38

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

39

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

40

Taux moyen de renouvellement

41

Indicateurs financiers

42

Détail des tarifs 2026

43

Facture globale par commune 2026

45

Analyse des comptes de la délégation

LES OUVRAGES

USINES DE DEPOLLUTION

Le syndicat dispose de vingt-six usines de dépollution :

- 11 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet, d'Aubazine Pauliac, de Noailhac, d'Albignac, de Branceilles, de Lanteuil, de Palazinges et de Saillac)
- 2 stations à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses et STEP d'Aubazine le Croiroux),
- 10 stations à fosse-infiltration (STEP de Vegennes, d'Aubazine Rochessieux, Curemonte Vegennes, Curemont Sud-Est, Curemonte Le Marché, Curemonte Sud, Curemonte Ouest, Curemonte Sud-Ouest et Curemonte Nord-Est).
- 1 station de traitement secondaire SE - Boue activée faible charge (STEP de Mayssac)
- 1 station lit bactérien (STEP du d'Aubazine Bourg)
- 1 station lagunage naturel (STEP d'Aubazine Villieres)

STEP DE BEAULIEU SUR DORDOGNE LES ESTRESSES

CODE SANDRE	019019V005	Date de mise en œuvre	2013
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Lieu d'implantation	BEAULIEU SUR DORDOGNE		
Capacité Nominale	Organique kg/jour	Hydraulique en m ³ /jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	263	758	4733
Débit de référence	758 m ³ /j (en 2024)		
FILE EAU	Boue activée aération prolongée		
FILE BOUE	Centrifugeuse, compostage		
Milieu récepteur	La Dordogne		

STEP DE BILHAC

CODE SANDRE	0519026V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	4,2	10,5	70
Débit de référence	11 m³/j		
FILE EAU	Filtre à sable planté de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Palsou		

STEP DE BRIVEZAC

CODE SANDRE	0519032V002	Date de mise en œuvre	2009
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	12	30	200
Débit de référence	30 m³/j		
FILE EAU	Filtre à sable planté de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère		

STEP DE VEGENNES

CODE SANDRE	0519280V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3,6	9	60
Débit de référence	9 m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Ruisseau de l'Escadrouillère		

STEP DE PUY D'ARNAC

CODE SANDRE	0519169V001	Date de mise en œuvre	2012
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	15 m³/j		
FILE EAU	Filtre à sable planté de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Bassin Versant de la Sourdoire		

STEP DE BEAULIEU BATTUT ET PEYRIGUET

CODE SANDRE	0519019V004	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	10,8	27	180
Débit de référence	27 m³/j		
FILE EAU	Filtre à sable planté de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère		

STEP DE MEYSSAC

CODE SANDRE	0519138V002	Date de mise en œuvre	2000
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	250,4	1 346	4 175
Débit de référence	552 m³/j		
FILE EAU	Traitement secondaire SE - Boue activée faible charge		
FILE BOUE	Déshydratation mécanique - Compostage		
Milieu récepteur	La Lafondiale		

STEP BOURG D'AUBAZINE

CODE SANDRE	05190138V001	Date de mise en œuvre	1970
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	36	90	600
Débit de référence	90 m³/j		
FILE EAU	Lit bactérien		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Corrèze du confluent du Bauze au confluent du Pian		

STEP D'AUBAZINE VILLIERES

CODE SANDRE	0519013V002	Date de mise en œuvre	1987
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	1,8	4,5	30
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Lagunage naturel		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Ruisseau de la Geinde		

STEP D'AUBAZINE LE CROIROUX

CODE SANDRE	0519013V003	Date de mise en œuvre	1990
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	60	150	1000
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Boue activée à aération prolongée		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Croiroux		

STEP D'AUBAZINE VERGONZAC

CODE SANDRE	0519013V004	Date de mise en œuvre	1989
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	6	15	100
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Corrèze du confluent du Brauze au confluent du Pian		

STEP D'AUBAZINE ROCHESEUX

CODE SANDRE	0519013V005	Date de mise en œuvre	2000
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Croiroux		

STEP D'AUBAZINE PAULIAC

CODE SANDRE	0519013V006	Date de mise en œuvre	2020
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	5,4	13,5	90
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Affluent de la Corrèze		

STEP BOURG DE NOAILHAC

CODE SANDRE	0519150V002	Date de mise en œuvre	2003
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	15	37,5	250
Débit de référence	38 m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Tourmente		

STEP D'ALBIGNAC

CODE SANDRE	0519003V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3,6	9	60
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Roanne		

STEP DE BRANCEILLES

CODE SANDRE	0519029V001	Date de mise en œuvre	2006
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	6	15	100
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Maumont		

STEP DE CUREMONTE VEGENNES (Bas de la Côte)

CODE SANDRE	0519067V001	Date de mise en œuvre	1999
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	1,2	3	20
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE SUD-EST

CODE SANDRE	0519067V002	Date de mise en œuvre	1999
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	4,8	12	80
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE LE MARCHÉ

CODE SANDRE	0519067V003	Date de mise en œuvre	2000
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3,9	9,75	65
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE SUD

CODE SANDRE	0519067V004	Date de mise en œuvre	2001
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE OUEST

CODE SANDRE	0519067V005	Date de mise en œuvre	2001
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE SUD-OUEST

CODE SANDRE	0519067V006	Date de mise en œuvre	2000
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE CUREMONTE NORD-EST

CODE SANDRE	0519067V007	Date de mise en œuvre	2009
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	4,2	10,5	70
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres à sable		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Sourdoire		

STEP DE LANTEUIL

CODE SANDRE	0519156V001	Date de mise en œuvre	2002
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	10,2	25,5	170
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	La Roanne		

STEP DE PALAZINGES

CODE SANDRE	0519156V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Donjou		

STEP DE SAILLAC

CODE SANDRE	0519179V001	Date de mise en œuvre	2008
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	9,6	24	160
Débit de référence	m³/j		
FILE EAU	Filtres plantés de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Lafondiale		

LES POSTES DE RELEVEMENT

Le syndicat dispose de 15 postes de relèvement :

Dénomination du Poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m³/h)
PR d'Altillac Le Stade	Altillac	2014	25
PR d'Altillac Lotissement Robinson	Altillac	2023	-
PR d'Altillac Bra	Altillac	2002	18
PR d'Altillac VVF	Altillac	1970	18
PR 2 d'Altillac vers les Escures Robinson	Altillac	2014	27
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	50
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	18
PR de Beaulieu rue de la Chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur- Dordogne	2007	-
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur- Dordogne	1997	18
PR de Brizevac le Peyriget	Brizevac	2007	-
PR de Curemonte n°1	Curemonte	2007	
PR de Curemonte n°2	Curemonte	2007	
PR de Curemonte n°3	Curemonte	2007	

LE LINEAIRE DE RESEAU

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de réseau total (ml)	27 290	27 290	27 423	27 426	69 438
<i>Gravitaire eaux usées</i>	22 025	21 659	21 792	21 795	53 455
<i>Gravitaire unitaire</i>	366	366	366	366	10 259
Refoulement (ml)	5 265	5 265	5 264	5 265	5 724

LES VOLUMES

NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES TRANSITANT

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Nombre d'abonnés	994	981	1025	1022	1722	68,5%
Volumes facturés (m³/an)	75 247	76 537	79 546	74 550	157 335	111%
m³ / abonné /an	75,70	78,02	77,61	72,95	91,37	25,3%
Volumes traités (m³/an)	149 805	109 578	147 784	358 998	569 938	58,8%

Le nombre d'abonnés augmente de 68,5% en 2025, en raison de l'agrandissement du périmètre du syndicat à l'occasion du nouveau contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

LES BOUES ET SOUS-PRODUITS

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Quantité de boues produites (tMS/an)	20,13	13,26	23,99	17,26	31,81	84,3%
Quantité de boues évacuées (tMS/an)	20,57	10,58	26,56	16,65	25,89	-15,2%
Quantité de sous-produits : Graisse (kg)	17 420	5 000	8 000	7 500	23 000	-6,1%
Quantité de sous-produits : Refus de dégrillage (kg)	1 410	3 100	600	600	2 730	241,3%
Quantité de sous-produits : Sable(kg)	5 460	20 000	0	4 000	15 300	282,5%

Les boues sont évacuées vers la plateforme de compostage AGRICOMPOST ALLASSAC.

Les refus de dégrillage sont évacués en tant qu'ordures ménagères.

LA SURVEILLANCE DU RESEAU

CURAGE PREVENTIF

Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)	2021	2022	2023	2024	2025
Total	923	3 422	1 750	4 532	3732
Linéaire de réseau gravitaire	22 025	21 659	21 792	21 795	53 455
% du réseau gravitaire	4%	16%	8%	21%	7%
Engagement contractuel	2 203	2 166	2 179	2 180	

INSPECTIONS TELEVISEES

Inspection par passage caméra (en ml)	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire total inspecté	10	25	530	507	260
En % du linéaire	0,05%	0,12%	2,43%	2,33%	0,49%
Engagement contractuel	661	650	654	654	

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Paramètre	Barème	Note
A - Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B - Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	3
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	
Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
Localisation et identification des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux. Attention, le cumul des points s'arrête à la première réponse négative.

Paramètre	Barème	Note
A - Éléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	

Cet indicateur, bien que n'étant pas obligatoire pour Belloc, pourra être calculé à des fins d'amélioration de la connaissance de l'impact du service sur le milieu naturel.

INDICE DE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

INDICATEURS FINANCIERS

L'annexe VI du CGCT décrit les indicateurs et informations devant figurer dans le RPQS.

« **Annexe VI aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3.**

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- **montants des abandons de créance** ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et **montants financiers des opérations de coopération décentralisée** conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables. »

DETAIL DES TARIFS 2026

Tarifs 2026	Syndicat	
	Abonnement	Consommation
Commune	€	€/m³
Albignac	72,01	1,523
Aubazine	32,25	0,673
Secteur Beaulieu	27,32	2,174
Beynat*	3,16	0,837
Collonges-la-Rouge*	22,53	0,362
Branceilles	97,01	1,023
Curemonte	97,21	1,213
Lanteuil	23,36	0,133
Le Pescher*	43,16	0,837
Meyssac	32,25	0,623
Noailhac	42,02	0,223
Palazinges	22,01	1,823
Saillac	43,27	0,443
Sérilhac*	53,16	0,037
Moyenne	43,62	0,852

*Communes intégrant le périmètre du contrat en 2026

FACTURE GLOBALE PAR COMMUNE 2026

Montants	Albignac	Aubazine	Beaulieu	Beynat	Branceilles	Collonges	Curemonte
Part syndicale							
Part fixe (€/an)	72,01	32,25	27,32	3,16	97,01	22,53	97,21
Part variable (€/m³)	1,523	0,673	2,174	0,837	1,023	0,362	1,213
Total part syndicale	254,77	113,01	288,2	103,6	219,77	65,97	242,77
Part délégataire							
Part fixe (€/an)	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84
Part variable (€/m³)	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963
Total part délégataire	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation du réseau de collecte (€/m³)							
Performance du système d'assainissement (€/m³)	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265
Total Agence de l'Eau	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18
Total HT	462,35	320,59	495,78	311,18	427,35	273,55	450,35
TVA	46,24	32,06	49,58	31,12	42,74	27,36	45,04
Total TTC	508,59	352,65	545,36	342,30	470,09	300,91	495,39
Soit le m³	4,24	2,94	4,54	2,85	3,92	2,51	4,13
Montants	2026	2026	2026	2026	2026	2026	2026
Part syndicale							
Part fixe (€/an)	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03
Part variable (€/m³)	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257
Total part syndicale	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114
Part délégataire							
Part fixe (€/an)	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22
Part variable (€/m³)	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092
Total part délégataire	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324
Redevances Agence de l'Eau							
Lutte contre la pollution (€/m³)							
Redevance prélèvement (€/m³)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Consommation eau potable (€/m³)	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32
Performance eau potable (€/m³)	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686
Total Agence de l'Eau	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232
Total HT	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67
TVA	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33
Total TTC	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00
Soit le m³	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21
Total global HT	941,02	799,26	974,45	789,85	906,02	752,22	929,02
TVA	72,56	58,39	75,90	57,44	69,06	53,68	71,36
Total global TTC	1013,58	857,65	1050,35	847,29	975,08	805,90	1000,38
Soit le m3	8,45	7,15	8,75	7,06	8,13	6,72	8,34

Montants	Lanteuil	Le Pescher	Meysac	Noailhac	Palazinges	Saillac	Serilhac
Part syndicale							
Part fixe (€/an)	23,36	43,16	32,25	42,02	22,01	43,27	53,16
Part variable (€/m³)	0,133	0,837	0,623	0,223	1,823	0,443	0,037
Total part syndicale	39,32	143,6	107,01	68,78	240,77	96,43	57,6
Part délégataire							
Part fixe (€/an)	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84	76,84
Part variable (€/m³)	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963	0,963
Total part délégataire	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40	192,40
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation du réseau de collecte (€/m3)							
Performance du système d'assainissement (€/m³)	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265	0,1265
Total Agence de l'Eau	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18	15,18
Total HT	246,90	351,18	314,59	276,36	448,35	304,01	265,18
TVA	24,69	35,12	31,46	27,64	44,84	30,40	26,52
Total TTC	271,59	386,30	346,05	304,00	493,19	334,41	291,70
Soit le m³	2,26	3,22	2,88	2,53	4,11	2,79	2,43
Montants	2026	2026	2026	2026	2026	2026	2026
Part syndicale							
Part fixe (€/an)	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03	46,03
Part variable (€/m³)	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257	1,4257
Total part syndicale	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114	217,114
Part délégataire							
Part fixe (€/an)	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22	96,22
Part variable (€/m³)	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092	0,9092
Total part délégataire	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324	205,324
Redevances Agence de l'Eau							
Lutte contre la pollution (€/m³)							
Redevance prélèvement (€/m3)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Consommation eau potable (€/m³)	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32
Performance eau potable (€/m³)	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686
Total Agence de l'Eau	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232	56,232
Total HT	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67	478,67
TVA	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33	26,33
Total TTC	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00	505,00
Soit le m³	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21	4,21
Total global HT	725,57	829,85	793,26	755,03	927,02	782,68	743,85
TVA	51,02	61,44	57,79	53,96	71,16	56,73	52,84
Total global TTC	776,59	891,29	851,05	808,99	998,18	839,41	796,69
Soit le m3	6,47	7,43	7,09	6,74	8,32	7,00	6,64

ANALYSE DES COMPTES DE LA DELEGATION

N.B. : l'analyse détaillée des comptes rendus financiers est l'objet des travaux de la commission de contrôle financier.

Frais de personnel

Ce poste de charges a subi une hausse de 33 % entre 2024 et 2025. Cette hausse peut s'expliquer par l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du contrat.

Energie électrique

Les charges d'énergie électrique ont subi une hausse de 25 % entre 2024 et 2025.

	CEP 2025	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES (€)	419 298,23	166 200	196 200	223 100	219 000	370 900
Energie électrique (€)	64 454,53	19 000	22 000	30 000	50 800	63 500
Consommation (kWh)		155 948	169 155	124 244	229 752	428 765
Coût unitaire (€/kWh)		0,122	0,130	0,241	0,221	0,148

La hausse des coûts sur les dernières années est liée à l'inflation des coûts de l'énergie. Cependant, la consommation énergétique de 2025 devra être analysée en détail.

Sous-traitance, matière et fournitures

Les charges de sous-traitance incluent les prestations externalisées telles que curage et inspections télévisée, ou encore l'évacuation des boues. Entre 2024 et 2025 les charges de sous-traitance ont augmenté de 80,8%. La modification du périmètre du contrat peut expliquer pour partie cette augmentation importante.

Focus sur les charges liées au renouvellement

Le contrat prévoit un compte de renouvellement qui est doté de 40 136,61€.

Les montants indiqués au titre de la garantie de renouvellement correspondent aux dépenses réelles. Ceux indiqués au titre du renouvellement programmé correspondent en revanche aux dotations actualisées.

Pertes sur créances irrécouvrables

Il est communément admis que ce poste représente entre 1 et 2 % des recettes d'exploitation. Ici il s'élève à 1,5 % des recettes, ce qui démontre un recouvrement performant.

Contribution des services centraux

Ce poste représente en générale entre 6 et 8 % du chiffre d'affaires global. Il représente ici 13,2 % du chiffre d'affaires global, ce qui apparait relativement élevé.